

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 impose aux communes de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur son territoire. Ces actions doivent être exposées au regard des cinq finalités du développement durable :

- o la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique,
- o la protection des milieux et des ressources,
- o la préservation de la biodiversité,
- o l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- o les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Présenté préalablement au débat sur le budget primitif, le rapport a vocation à éclairer les discussions. Aujourd'hui, cette onzième édition du rapport développement durable de la collectivité parisienne dresse le bilan des actions conduites en 2020.

Marquée par la crise sanitaire, avec ses confinements et restrictions sociales, l'année 2020 a fortement impacté les habitudes de vie, de déplacement et de travail, fragilisant des populations et accentuant certaines inégalités. Cette année a dans tous les cas posé avec force la question de la capacité de résilience des grandes agglomérations.

Paris s'est donc mobilisé pour répondre aux urgences induites par cette crise et protéger les Parisien·ne·s, tout en poursuivant ses actions pour une ville plus durable, inclusive, innovante et répondre à ce défi de la résilience. Les différents chapitres du rapport illustrent cette action transverse répondant à des enjeux globaux.

1. Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la Ville

En 2020, alors que les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 33% pendant le premier confinement, la Ville de Paris a réaffirmé son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique en organisant le Forum zéro carbone. Il a réuni à distance les acteurs nationaux et internationaux de la transition énergétique en vue d'intensifier les actions pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La Ville déploie en parallèle de sa lutte contre les émissions de gaz à effet de serre une stratégie de rafraîchissement urbain. Elle a ainsi aménagé au total 47 cours Oasis dans les écoles, dont 15 nouvelles en 2020 ; des expérimentations ont été menées pour lutter contre les îlots de chaleur et les dispositions du Plan canicule ont pu être maintenues en les adaptant aux contraintes sanitaires. En outre, la Ville poursuit son action de rénovation du bâti existant. Depuis le lancement du premier Plan climat, en 2008, plus de 87 000 logements ont été rénovés, dont 8 193 en 2020 dans le parc privé et 3 740 dans le parc social. Pour aller plus loin vers la construction d'une ville durable et résiliente, Paris a acté la révision de son Plan local d'urbanisme avec l'objectif de le rendre bioclimatique. Puisque le défi de la transition écologique est global et transversal, la Ville mobilise l'ensemble des acteurs et actrices de son territoire, en particulier les entreprises. En 2020, les 73 signataires de la Charte Paris Action Climat ont ainsi défini 128 solutions de sortie de crise, prenant en compte les Objectifs de développement durable. Afin de soutenir les projets innovants, 19 millions d'euros ont par ailleurs été investis dans le fonds d'investissement dédié, Paris Fonds Vert.

2. Améliorer la qualité environnementale de Paris

La crise sanitaire a eu un impact important sur les activités du territoire et des Parisiennes et Parisiens. Sur certains indicateurs de durabilité cependant, temporairement cet impact a été positif. Ainsi pendant le premier confinement, les concentrations de dioxyde d'azote dans l'air ont baissé de 20 à 35 %, tandis que les concentrations en particules fines PM10 et PM2.5 ont diminué de 7 %. Sur la même période, le niveau sonore a diminué de 3,5 à 6,5 décibels le jour et de 5 à 9 décibels la nuit. La consommation d'eau potable a baissé de 20 %. La période de confinement s'est de fait accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore de la capitale.

En 2020, la Ville a poursuivi les actions prévues dans ses différents plans stratégiques conçus pour améliorer la qualité environnementale : mise en place de la Zone à faibles émissions métropolitaine, systèmes innovants de mesure de la qualité de l'air, expérimentations de chaussées antibruit et anti-chaleur, etc. Sur ces points, la Ville s'engage également au sein de ses services, en transformant progressivement sa flotte de véhicules, sans aucun moteur diesel dès 2021.

Pendant les périodes de confinement, les manières de se déplacer ont été bousculées, le rapport des Parisiennes et Parisiens à leur environnement urbain le plus proche a été bousculé. Pour répondre à cela, la Ville a intensifié son action en faveur des mobilités durables et partagées : elle a déployé 50 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires, dites « coronapistes ». Elle a encouragé le recours aux transports en commun et à Vélib' par la mise en place de dispositifs de gratuité pour les moins de 18 ans; enfin, elle a créé des voies apaisées et sécurisées, offrant plus d'espace aux piéton-ne-s, à l'image des 122 rues aux écoles. Elle a par ailleurs encadré l'usage des trottinettes électriques au travers de la signature d'un contrat avec trois opérateurs.

Sur la santé, la Ville s'est mobilisée pour faire face à l'épidémie : 3 laboratoires fixes et 15 itinérants ont ainsi été installés par la Ville pour permettre aux habitant.e.s de se faire dépister gratuitement ; 2 000 distributeurs de gel hydro alcoolique ont été déployés dans les rues et dans les transports ; 2,2 millions de masques ont été distribués. Au-delà des vagues de Covid, Paris a maintenu et adapté les offres médicales pour permettre aux Parisien.ne.s de continuer à se soigner.

La Ville a enfin réaffirmé son engagement pour une meilleure gestion et protection des ressources en eau. Elle étudie notamment la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine, ce qui lui permettrait d'entreprendre des actions en justice afin d'assurer sa protection.

3. Favoriser la biodiversité à Paris

Le premier confinement a révélé une biodiversité remarquable dans les parcs et jardins parisiens, fermés pendant presque trois mois. Différentes manifestations de cette biodiversité ont ainsi pu être visibles comme ce couple de renards et de leurs renardeaux qui ont élu domicile au Père Lachaise (20^e), une première dans un cimetière intra-muros. Les exemples ont été nombreux et visibles de toutes et tous. Ces périodes particulières ont aussi démontré l'importance de la présence de la nature en ville, pour le bien-être des habitant.e.s.

En parallèle, Paris a poursuivi sa mobilisation pour sauvegarder et développer la faune et la flore sur son territoire. La Ville a ainsi recensé la biodiversité d'une trentaine d'espaces verts et réactualisé les Chemins de la nature ; elle a multiplié les espaces protégés et livré de nouveaux parcs et jardins. Paris va encore intensifier son action dans les prochaines années : elle prévoit de planter 170 000 nouveaux arbres d'ici 2026 et de passer de 33 à 40 % la part de son territoire perméable et végétalisé à l'horizon 2040.

La Ville a approfondi par ailleurs sa réflexion sur la place de l'animal en ville et interpellé les Parisien.ne.s sur le sujet en diffusant un guide pratique de l'Animal en ville ou en lançant un podcast sur le patrimoine naturel parisien.

Enfin, Paris a poursuivi le déploiement de l'agriculture urbaine notamment via les projets du dispositif Parisculteurs.

4. Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous par la participation citoyenne

En 2020, la Ville a développé ses dispositifs de concertation pour faire participer les Parisien.ne.s aux décisions qui les concernent, en particulier sur les projets d'aménagements urbains, la limitation de la vitesse de circulation ou l'évolution du stationnement. Deux conférences citoyennes ont également été organisées autour de la révision du Plan local d'urbanisme et du développement de la 5G à l'échelle métropolitaine.

Les habitant.e.s sont de plus en plus nombreux à s'engager au service de la capitale. On recense désormais 40 000 Volontaires pour Paris, dont 25 000 pour le climat et près de 6 000 Acteurs du Paris durable. Dans le contexte de crise sanitaire, les plateformes jemengage.paris et idee.paris ont également été adaptées pour favoriser les initiatives et les actions d'entraide citoyenne auprès des personnes touchées par l'épidémie. 700 000 bénévoles et 70 000 associations sont inscrits sur le site jemengage.paris utilisé par la Ville notamment pour cartographier les besoins liés à la crise sanitaire.

Créé en 2014, le Budget participatif est au cœur de la participation citoyenne avec près de 1 000 projets soutenus et un demi-milliard d'euros de financements cumulés. Le dispositif a d'ailleurs évolué en 2021 pour associer encore davantage les Parisien-ne-s. La Ville souhaite en effet qu'un quart de ses investissements futurs soit désormais décidé de façon participative, contre environ 5 % sur la période 2015 à 2019.

5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

La pandémie de Covid-19 a fragilisé encore davantage les personnes vulnérables sur le territoire. Pendant le confinement, la Ville s'est donc mobilisée pour ouvrir des espaces d'accueil et d'aide alimentaire, destinés notamment aux 3 552 personnes sans-abri recensées fin janvier lors la troisième Nuit de la Solidarité. Plusieurs dispositifs ont également été mis en place, auprès des publics non francophones ou en situation de handicap, pour expliquer les gestes barrière. 1 300 fonctionnaires municipaux se sont par ailleurs porté-e-s volontaires pour aider les plus fragiles pendant le premier confinement. À cette même période, entre 300 et 500 Parisien-ne-s ont été reçu-e-s chaque jour par les services sociaux de la Ville.

Paris a également soutenu, tout au long de l'année, ses habitant-e-s particulièrement impactés par la crise : soutien scolaire, distribution de tablettes, dispositif de signalement de familles en difficulté, aide alimentaire ou soutien psychologique à destination des étudiant-e-s, etc. De nombreuses activités de loisirs et de solidarité ont également été organisées à distance puis pendant les vacances d'été, ciblant notamment les personnes âgées isolées et les jeunes originaires des quartiers populaires.

Au-delà de l'urgence sanitaire, la Ville a poursuivi ses actions pour développer l'accès au droit, l'inclusion et la lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle a notamment soutenu la rédaction d'une Charte parisienne des droits de l'enfant et la mise en œuvre de dispositifs innovants (bornes sonores connectées, interprète virtuel) en faveur des personnes en situation de handicap. Paris a également accompagné la création de la Cité audacieuse (6^e), inaugurée en mars, premier lieu en France dédié à l'égalité femmes-hommes.

6. Favoriser les modes de production et de consommation responsables et développer l'économie circulaire

Paris s'est mobilisé en faveur de l'économie circulaire, notamment en favorisant les démarches de réemploi dans les chantiers de démolition et d'éco-construction. La Ville a participé activement à la diffusion des bonnes pratiques à destination des professionnels et du grand public. En 2020, elle a également coordonné la fabrication de 500 000 masques dans 40 ateliers parisiens, puis établi un plan de relance de 5,18 millions euros alloué à 85 structures de l'économie sociale et solidaire.

La quantité de déchets collectés a diminué de 40 % lors du premier confinement et le volume global de déchets a baissé de 14,6 % entre 2019 et 2020. Malgré la fermeture des centres de tri pendant le premier confinement, le recyclage a continué de progresser à Paris (21% contre 20,3% des déchets en 2019). En parallèle, la Ville a poursuivi sa Stratégie zéro déchet non-valorisé en développant les bornes de tri Trilib, en lançant l'apport par les habitants de leurs déchets alimentaires sur les marchés et en soutenant des initiatives innovantes

comme la Rue zéro déchet (10^e) ou la déchèterie fluviale du quartier des Deux Rives (12^e et 13^e).

En plus de sa lutte contre le gaspillage alimentaire, dans les cantines et sur les marchés, Paris a agi en faveur de l'alimentation durable. Les restaurants collectifs parisiens (crèches, cantines scolaires, Ehpad et autres restaurants municipaux...) serviront ainsi 100 % de repas « responsables » d'ici 2026, dont la moitié issue de filières courtes et locales soutenues par la Ville. Pour ce faire, elle se dote d'un outil, AgriParis, qui a vocation à favoriser la production, le transport et la vente de produits de l'alimentation durable de proximité. Des alternatives à l'utilisation du plastique ont également été diffusées auprès des gestionnaires de la restauration collective parisienne.

Paris a accompagné également le commerce de proximité, lourdement impacté par la crise sanitaire. Plusieurs outils ont été mis en place en 2020 pour favoriser la vente à emporter, autoriser l'extension des terrasses des bars et restaurants dans les rues ou encourager le financement de travaux de rénovation dans les locaux afin de les rendre plus écologiques et mieux accessibles.

7. Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

En 2020, Paris a continué activement à préparer les Jeux 2024 de façon à transformer la ville de façon durable et responsable. L'Indy Bowling de la porte de la Chapelle (18^e) a fait l'objet d'une démolition dite « circulaire » avant d'accueillir le chantier de la future Arena. Cet équipement multifonctionnel, dont la construction est prévue pour juillet 2023, intègrera des principes de construction exemplaires sur le plan environnemental et de l'accessibilité. Ces principes de « conception universelle » se retrouvent également dans le programme de rénovation du stade Pierre de Coubertin (16^e) et dans les 15 quartiers pilotes en projet, entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap, autour des gares, des places et des sites olympiques.

Dans la perspective de cet événement populaire, la Ville a également élaboré une Stratégie de sortie du plastique à usage unique en 2020, à travers 21 mesures concrètes. Elle s'appuie notamment sur les sciences comportementales pour changer les habitudes et sur l'innovation, à l'image du défi lancé avec Eau de Paris pour inventer un concept de fontaine universelle, permettant de réduire la consommation de bouteilles d'eau.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Maire de Paris

2021 DEVE 120 Rapport Développement Durable 2020 – Communication de la Maire de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date des 16, 17, 18, 19 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par M Dan LERT au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article unique : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.